

2024-06-25 - LR ILE DE FRANCE – Comité Directeur PV N°5

Consultation à distance

Nom	Prénom	Mission	Adresse Mail	Présent	Excusé	Absent
ASSET	Astrid	Secrétaire Générale	aasset@basketidf.com	X		
ASSET	Laurent	2 ^{ème} Vice-président – responsable Pôle Sportif	lasset@basketidf.com	X		
AUGER	Christian	Relais institutions	cauger@basketidf.com	X		
BERNARD	Dominique		dbernard@basketidf.com	X		
CABALLO	Philippe	3 ^{ème} Vice-président – responsable Pôle Performance	pcaballo@basketidf.com	X		
CHARTIER	Stéphane	Répartiteur arbitres	schartier@basketidf.com	X		
CRESPIN	Hélène		fcrespin@basketidf.com	X		
CRESPIN	Francis		hcrespin@basketidf.com			X
DESNOUX	Eric	En charge de la Communication	edesnoux@basketidf.com	X		
DEVILLARD	Chantal	Trésorière Générale	cdevillard@basketidf.com	X		
DUDIT	Thierry	Président	tdudit@basketidf.com	X		
DURAND	Marceau		mdurand@basketidf.com			X
GADUEL	Laurence		lgaduel@basketidf.com			X
GAYET	Jean-Marc		jmgayet@basketidf.com			X
KAHLERT	Monique	En charge du Mini-basket	mkahlert@basketidf.com	X		
LEJEUNE	Didier		dlejeune@basketidf.com	X		
MEROVIL	Gleen					X
MIGNOT	Laurent	En charge des partenariats	lmignot@basketidf.com	X		
PROVILLE	Dominique	Vice-président Commission Sportive	dproville@basketidf.com	X		
SOUDANI	Djamel	1er Vice-président – responsable Pôle Citoyenneté et Développement	dsoudani@basketidf.com	X		
STIEVENART	Florence		fstievenart@basketidf.com		X	
TOURNAY	Pascale	Responsable IRFBB	ptournay@basketidf.com	X		

PÔLE SPORTIF

1) POINT n°1 : Obligations Sportives PNM - Saison 2024 / 2025

: Laurent ASSET

Actuellement, l'article 6 des obligations sportives du règlement sportif particulier PNM est le suivant :
1 seconde équipe sénior masculine et 2 équipes jeunes masculines (U20M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Proposition :

Rajouter dans l'article 6 des obligations sportives du règlement sportif particulier de PNM le texte suivant :

OU

Équipe jeune masculin U20 et 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U18 ou U17 ou U15 ou U13)

Décision du Comité Directeur :

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

2) POINT n°2 : Règlement Sportif Généraux Saison 2024 / 2025

Vétéran anomalie moins de 36ans - Saison 2024 / 2025

Dans le cas où un joueur de moins de 36 ans participe à une rencontre du championnat régional vétéran, cette situation n'est pas prévue dans les RSG de la ligue IDF.

Proposition :

Rajouter dans les RSG :

Non-respect des règles de participation : Joueur de moins de 36 ans

Pénalités automatiques : perte par pénalité de la rencontre

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

3) POINT n°3 : Indemnités Régionales des officiels OTM Saison 2024 / 2025

Le tarif des indemnités régionales OTM est basé sur celui de la N3, soit 30 €

Pour la saison 2024 – 2025, les indemnités OTM de N3 seront : 34€

Proposition :

Montant des indemnités régionales OTM pour la saison 2024 – 2025 : 34€

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Président LIFBB Thierry DUDIT	Secrétaire générale Astrid ASSET
--	---